



Déclaration de la CGT Educ'action à l'ouverture des FPMN et CAPN mardi 28 février 2017

En cette fin du quinquennat Hollande, pendant lequel la priorité devait être l'Education, force est de constater que les 60 000 créations de postes annoncées n'ont pas permis de récupérer les 80 000 postes supprimés sous la présidence Sarkozy. De plus, sont comptabilisés dans ces 60 000 postes, 4000 aides aux élèves en situation de handicap, AEH, et 2000 assistants d'éducation, soit 6000 personnels précaires. Ces créations de postes ne compensent pas la hausse démographique et restent souvent invisibles sur le terrain, les classes étant toujours surchargées.

D'autre part, le nombre d'enseignants précaires n'a pas cessé d'augmenter. En 2012, ils étaient presque 25 000, en fin de mandature ils sont plus de 32 000. Tous les postes mis aux concours réservés qui devaient résorber la précarité n'ont pas été pourvus et le gouvernement a continué de recruter des contractuels.

Dans la Fonction publique, le gel du point d'indice de juillet 2010 à juillet 2016, a gravement pesé sur le pouvoir d'achat des personnels.

Le gouvernement a décidé de passer en force avec le protocole portant sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, alors que les organisations non-signataires, CGT, Force ouvrière et Solidaires, étaient majoritaires. Il a mené des discussions mêlant carrières et rémunérations, ce que la CGT a toujours dénoncé.

Le mouvement 2017 a commencé par un magistral bug informatique. Le ministère persistant à communiquer le projet de mouvement a envoyé des SMS erronés. Des personnels n'ayant pas demandé de mutation ont quand même reçu un avis d'affectation dans une autre académie, ce qui correspondait apparemment au mouvement 2016. Ceci est totalement inacceptable !

La CGT Educ'action a toujours clamé son opposition à la communication du projet de mouvement avant la tenue des instances paritaires, principe instauré sous le quinquennat précédent. Ceci constitue une véritable attaque contre le paritarisme.

Condamnant cette plateforme info-mobilité externalisée, la CGT Educ'action continue de demander sa suppression, considérant qu'elle crée stress et anxiété chez les personnels, et qu'elle diffuse un projet de résultats comportant toujours des erreurs, et qui, pour ce mouvement 2017, a engendré une cacophonie sans précédent.

Après l'énorme bug de la revalorisation des salaires de janvier suite à la non-mise en place du PPCR, revalorisation qui devrait être remise en mars, le ministère de l'Éducation nationale n'a pas brillé par sa maîtrise informatique, ni par le respect des personnels.

Nous constatons toujours une disparité dans l'attribution de la bonification RQTH, et aussi CIMM, malgré les directives données aux rectorats. Le temps d'obtention de la reconnaissance RQTH par les maisons du handicap est très variable d'un département à l'autre et engendre une inégalité de traitement, l'obtention se faisant parfois trop tard après la tenue des groupes de travail.

En matière d'inégalité de traitement, nous nous interrogeons également sur les écarts de dotations entre les différentes académies. Ainsi, les documents présentés lors du CTM du 16 décembre 2016 indiquent pour Mayotte un écart de dotation de 24% par rapport à la moyenne. Manifestement, le ministère ne souhaite pas prendre en compte les besoins éducatifs de ce territoire. Est-ce là l'égalité réelle annoncée par le gouvernement à grand renfort de plans médiatiques ?

Concernant le mouvement spécifique des DDFPT, nous demandons la tenue d'un seul groupe de travail puisque l'étiquetage des postes est désormais commun à tous les candidats.

De même, nous réitérons notre demande de pouvoir exercer notre travail d'élus paritaires correctement, et donc de suivre et défendre les dossiers des PLP qui ont postulé en BTS.

La CGT Educ'action rappelle son opposition au mouvement national à gestion déconcentrée. Elle dénonce la multiplicité des postes spécifiques, dont l'attribution est bien loin d'être transparente.

Les élus de la CGT Educ'action continueront de défendre les valeurs du paritarisme et de veiller à l'égalité de traitement de tous les personnels pour un véritable service public d'éducation.